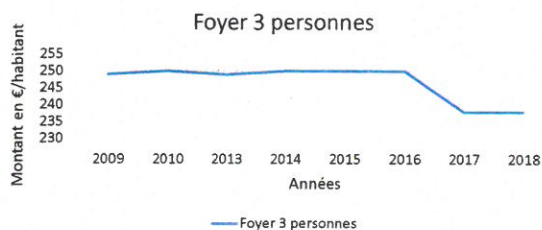


## **ORDURES MENAGERES** *Compétence et coût du service*

### **Compétence**

- La 4CVS dispose de la compétence collecte et élimination des ordures ménagères
- Elle a délégué cette compétence au SYMSEM

### **Coût du service à la 4CVS**



Pas de hausse  
depuis 10 ans

Coût annuel

1 personne :	96 €
2 personnes :	167 €
3 personnes :	238 €
4 pers et + :	309 €

Soit 1,84 € par semaine et par personne, l'équivalent de 4 cigarettes

## ***Qu'est-ce qui va changer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ?***

### **Ce qui ne change pas**

- Sac de tri sélectif : sacs jaunes
- Collecte en porte à porte chaque semaine
- Déchetteries : gratuites pour les particuliers et contrat pour les professionnels

### **Ce qui change pour les OMR**

(Ordures Ménagères Résiduelles)

- Bacs pucés distribués gratuitement 120, 180 ou 240 L suivant la composition du foyer
- Levée à la sortie du bac au choix du particulier (toutes les 1, 2, 3 ou 4 semaines)
- Nombre minimum de levées par an à déterminer
- Facturation au propriétaire avec
  - 1 part fixe
  - 1 part variable selon le volume du bac
  - 1 part variable selon le nombre de levées du bac

## Les règles de dotations du SYMSEM



1 à 2  
personnes

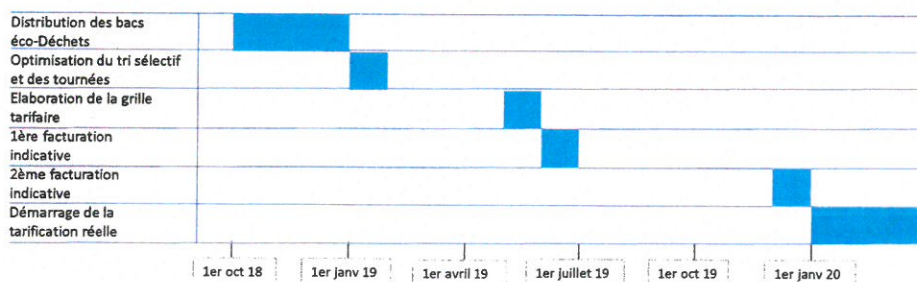


3 à 4  
personnes



5 personnes  
et +

## Planning de mise en place de la Redevance Incitative



- L'année 2019 est une année de transition, une année test, la facturation réelle sera identique à celle de 2018 et parallèlement une facturation indicative sera établie afin de permettre à l'utilisateur de comprendre le système.
- La facturation incitative n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, prenant en compte les données 2019 afin de définir le plus précisément possible le nombre de levées minimum et le montant des parts fixes et variables.